

**Arrêté n°23 02 03 D**  
**Arrêté portant composition du jury de suivi du Master**  
**domaine Sciences, Technologie, Santé mention Informatique**  
**de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**  
**Et de l'Université de Lomé**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

**Arrête**

**Article premier :**

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2021-2022 est composé comme suit :

**Président du jury :** Kossi ATCHONOU GLO

**Membres du jury :**

- Sid LAMROUS

**Article 2 :**

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2021-2022, se réunira le :

- **Lundi 6 février 2023 à 10h00 – CIC de Lomé**

**Article 3 : Transmission, Publication et Exécution**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 3 février 2023

Par délégué  
le Directeur général des services

Le Directeur de l'UTBM,

J Ghislain MONTAVON